

## La Ville revoit le financement de la construction du pont d'étagement du boulevard du Quartier à Brossard

**Brossard, le 11 avril 2017** – À sa séance régulière du 11 avril 2017, le conseil municipal de Brossard a déposé un avis de motion en vue de l'adoption d'un nouveau règlement d'emprunt relatif à la construction du pont d'étagement du boulevard du Quartier. À la suite des résultats du registre portant sur le règlement REG-385 qui s'est tenu du 27 au 29 mars dernier, la Ville a revu le mode de financement de ce projet afin de répondre aux préoccupations exprimées par les citoyens.

### Un impact nul sur le compte de taxes des propriétés actuelles

Le nouveau mode de financement de 47 M\$ des travaux de construction du viaduc du boulevard du Quartier ne nécessitera qu'un emprunt de 7 M\$. En effet, la Ville de Brossard vendra des terrains d'une valeur de 21 M\$ au promoteur Devimco et puisera 19 M\$ dans ses surplus afin d'être en mesure d'aller de l'avant avec ce projet. Le nouveau règlement d'emprunt prévoit que l'emprunt de 7 M\$ sera remboursé au moyen d'une taxe imposée qu'aux seuls propriétaires immobiliers du secteur bénéficiant des travaux. Le coût de cette taxe pour les nouveaux résidents des secteurs domiciliaires et commerciaux à développer est évalué à 33 \$ par année sur une période de 25 ans.

« Ce viaduc, clairement souhaité par une forte majorité de citoyens, était l'une de nos promesses électorales en 2013, a déclaré M. Paul Leduc, maire de Brossard. Grâce à une gestion rigoureuse des fonds publics, Brossard est en mesure d'absorber, à même les surplus accumulés, une bonne partie des coûts de construction du viaduc et d'éviter ainsi l'impact sur le compte de taxes des citoyens ».

### Un projet structurant dans le secteur du Quartier

Planifié depuis longtemps et faisant partie de la Planification stratégique 2013-2030 de la Ville de Brossard, le pont d'étagement du boulevard du Quartier permettra d'améliorer la fluidité de la circulation et l'accessibilité dans le secteur. En outre, il favorisera un meilleur accès à la future station du Réseau électrique métropolitain (REM) prévue à proximité. Essentiel aux développements domiciliaires et commerciaux près de l'ancien golf de Brossard, le projet devrait générer plusieurs milliards de dollars en valeur foncière ainsi que plusieurs millions de dollars en nouveaux revenus de taxation.

Malgré des demandes de subvention répétées auprès du gouvernement du Québec, de l'agglomération de Longueuil et du Réseau de transport de Longueuil, la Ville de Brossard n'a obtenu jusqu'ici aucune aide financière pour ce projet. « Nous poursuivons nos discussions avec le gouvernement du Québec afin d'obtenir un soutien qui viendrait alléger la facture de la municipalité, ajoute le maire de Brossard. Ce projet aura un impact positif pour l'ensemble des Brossardois. »

### Les prochaines étapes

L'avis de motion adopté à la séance du 11 avril du conseil municipal sera suivi par l'adoption du nouveau règlement à la séance du 16 mai 2017. Après l'émission d'un avis public à cet effet le 24 mai prochain, le registre prévu à la loi devrait se tenir à compter du 30 mai 2017.